

Journée de recyclage

LES NOUVELLES REALITES DU DROIT DES MARCHES PUBLICS – Deuxième étape : la Nouvelle Loi remplaçant la Loi du 24/12/1993

Bruxelles – le 21 septembre 2006

Namur – le 19 octobre 2006

Liège – le 30 novembre 2006

PROGRAMME

- 9 H 00 INTRODUCTION GENERALE : l'arrêté royal du 12 janvier 2006 et les étapes vers la nouvelle loi
Monsieur Georges DEREAU, Directeur général f.f. au Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, Membre de la Commission des marchés publics fédérale, Président de la Commission des marchés publics instituée auprès de la Région wallonne, Président d'ESIMAP
- 9 H 15 LES NOUVEAUTES EN MATIERE DE PROCEDURES NEGOCIEES
Maitre Patrick THIEL, Avocat au Barreau de Bruxelles, Administrateur d'ESIMAP
- 9 H 45 LA PUBLICITE DES MARCHES
Les nouveaux seuils, Les nouveaux modèles d'avis, la publicité électronique et les spécificités intégrées dans la nouvelle Loi
Monsieur Georges DEREAU
- 10 H 00 LA SELECTION QUALITATIVE
Le droit d'accès des entreprises aux marchés
Les marchés réservés
Maitre Patrick THIEL
- 10 H 30 – 10 H 45 Pause café
- 10 H 45 LA PASSATION DES MARCHES SELON LA NOUVELLE LOI
La pondération des critères d'attribution
Application au dialogue compétitif
Monsieur Georges DEREAU
- 11 H 45 LES NOUVEAUX ELEMENTS INCLUS DANS LA LOI
Le dialogue compétitif
Monsieur Claude DARDENNE, Conseiller général au SPF Chancellerie du Premier Ministre, Secrétaire de la Commission des marchés publics fédérale, Membre du Comité consultatif pour les marchés publics institué auprès de la Commission européenne et du groupe Marchés publics du Conseil, Secrétaire-trésorier d'ESIMAP.

12 H 30 – 13 H 45 LUNCH

14 H 00 LES RECOURS ET LES PREMIERS CAS DE JURISPRUDENCE

Maitre Xavier LEURQUIN, Avocat au Barreau de Bruxelles, Administrateur d'ESIMAP

14 H 30 LES NOUVEAUX ELEMENTS DE LA LOI D'APPLICATION IMMEDIATE

Les centrales d'achats
Le logement régional

Maitre Patrick THIEL

15 H 15 – 15 H 30 Pause café

15 H 30 LES AUTRES ELEMENTS NOUVEAUX INCLUS ANS LA LOI

Les accord cadres

Maitre Patrick THIEL

La reconduction de marchés
Les marchés à tranches

Monsieur Yves LIBERT, Inspecteur des Finances au Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances

Les enchères électroniques
Le système d'acquisition dynamique
Le dialogue compétitif

Monsieur Claude DARDENNE

17 H 00 CONCLUSIONS DE LA JOURNEE

Monsieur Georges DEREAU

Inscription Journée de Recyclage - phase II – La Nouvelle Loi

Envoyer à ESIMAP Avenue Général Michel, 1^B / bte 20

B- 6000 CHARLEROI

Par courrier, fax ou e-mail

Fax : 071 / 70.04.28

Mail : info@esimap.be

Mme/Melle/M. (NOM) : Prénom :

Fonction : Service :

Administration/entreprise :

Adresse professionnelle :

N° de TVA :

Tél. : Fax : E-mail :

Journée de recyclage – phase II

S'inscrit à : **J.Rec. 1** – 21 / 09 / 2006 - Bruxelles..... 215 EUR

ou **J.Rec. 2** – 19 / 10 / 2006 - Namur 215 EUR

ou **J.Rec. 3** – 30 / 11 / 2006 – Liège..... 215 EUR

En acceptant nos conditions générales, s'engage à (faire) verser la somme de EUR dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte n° **001-2646273-92** d'ESIMAP à Charleroi.

En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à

Désire recevoir une attestation de participation.

Date : Signature ¹ :

¹ L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet)